



Maine et Loire

Compte rendu FO DGFIP49 : CHS CT du 14 juin 2022

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-52-94

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP 49 est résolument POUR le maintien ou la création d'espace de convivialité dans chaque service.

Dans leur déclaration liminaire, vos représentants **FO DGFIP49** ont rappelé leur attachement à une médecine de prévention de proximité, et ainsi déploré l'absence d'une infirmière en soutien du Docteur Merle (nouveau médecin du travail), en particulier, pour la gestion administrative des dossiers. En prenant en compte le télétravail, le temps dont le médecin de travail dispose pour la DDFIP du Maine et Loire est de seulement de 2,5 jours par semaine. M Derrac a indiqué relayer notre demande d'un poste d'infirmière auprès du Secrétariat Général.

Point sur la crise sanitaire

Le Docteur Merle note un rebond dans le nombre de cas Covid sur le plan national. Le taux de positivité est de 24 % contre 21 % la semaine précédente. Elle a également fait un point sur l'épidémie de variole du singe qui touche principalement des hommes et ne semble pas présenter de complications particulières.

La doctrine d'utilisation des ventilateurs et de la climatisation en période Covid a été rappelée. Ainsi, les ventilateurs sont uniquement autorisés dans les bureaux individuels (mais doivent être arrêtés en cas d'entrée d'une tierce personne). Ils ne doivent pas être utilisés en bureau collectif. Pour la climatisation, il convient d'éviter tout recyclage d'air.

En cas de pics de chaleur, le télétravail ou l'utilisation de bureaux plus frais disponibles peuvent représenter des solutions alternatives.

Propositions de Dépenses

Les représentants **FO DGFIP49** ont rappelé à la Direction leur attachement à ce que l'équipement ergonomique des collègues télétravailleurs soit identique que ce soit au bureau, ou à leur domicile.

Madame Raimbault Le Dren a indiqué que toute demande de matériel ergonomique pour les télétravailleurs avait été satisfaite.

Dépenses acceptées par vos représentants FO

- 1 session de formation « action prévention physique suivi sur poste », pour un montant de 1 681 €
- achat de 10 souris ergonomiques verticales (modèle large), pour un montant de 706,08 €
- achat de 50 fauteuils ergonomiques pour 9 650 €
- financement étude acoustique au CFP de Cholet : 2 900 €

Autres propositions de dépenses

- Extension de l'abri de vélos au CFP de Cholet, pour un montant de 14 616 €. Pour **FO**, cette dépense **relève du budget de l'employeur**, et non du budget CHS-CT. De nouveaux devis vont être sollicités. M Derrac a proposé un cofinancement CHS-CT et Budget Direction à hauteur maximale de 7 000 €.

- Achat de 3 fontaines à eau, pour un montant de 2 430€ et location et entretien de la fontaine à eau au CFP Cholet

Devant le risque de présence de bactéries dans les canalisations et sur les appareils, et face à l'incertitude d'un nettoyage quotidien des fontaines, **FO DGFIP49** a voté contre ces 2 dernières propositions de dépenses.

Pour les représentants **FO DGFIP49**, les agents utilisent actuellement des réfrigérateurs pour y placer leurs bouteilles d'eau et leurs repas. Or, la Direction départementale ne semble pas d'accord avec cette situation.

M Derrac a indiqué qu'il souhaite, avant la fin de l'année 2022, que tous les sites du département soient équipés d'une fontaine à eau. Derrière cette position n'y a-t-il pas un risque, dans le cadre de la rationalisation des surfaces utilisées, à ce que les espaces de convivialité disparaissent ?

Dans le cadre des débats relatifs à la création ou la réfection de douches sur les sites, la Direction a fait un point :

- **Baugé**, la douche est en bon état et est utilisée régulièrement,
- **Segré**, la douche est en état de fonctionnement , mais il semble qu'il n'y ait aucune demande du personnel ,
- **DDFIP site d'Arnauld**, il existe une douche mais qui est peu utilisée .
- **DDFIP Site de Talot**, la douche est totalement opérationnelle et utilisée régulièrement,
- **Cholet**, il n'existe pas de douche,
- **Saumur**, un local douche serait à créer. **FO** a précisé qu'il y a des demandes de collègues.

Pour conclure sur ce point, M Derrac a indiqué qu'il proposerait au prochain CHS-CT un devis global concernant la création ou l'amélioration des douches existantes.

Le financement d'un chariot motorisé pour le transport du courrier à la Cité administrative d'Angers a été proposé au CHS CT. Les représentants **FO DGFIP49**, estimant que cet achat relève de la compétence du budget de la Direction, ont voté contre et demande que cet achat soit réalisé avec le budget directionnel.

Examen des fiches de signalement

Deux fiches ont été examinées, dont un cas d'agression verbale d'un usager au téléphone à l'encontre d'un collègue. Un courrier sera envoyé à l'utilisateur par la Direction.

Examen des registres santé et sécurité au travail

PCR : Demande d'une goulotte au sol pour éviter tout risque de chute avec les câbles électriques. La goulotte a été posée le 01/04/2022 par le service Logistique.

PCE : Éclairage du couloir insuffisant. Les travaux ont également été réalisés.

Examen des déclarations d'accident de travail

Trois fiches relatives à des chutes, dont une à vélo, ont été étudiées.

Questions diverses

Une porte de sortie des locaux syndicaux du bâtiment D de la cité administrative s'est trouvée « condamnée » par une zone « chantier ». **FO DGFIP49** a demandé que cette sortie soit dégagée.